



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AQUITAINE-LIMOUS
IN-POITOU-CHAREN
TES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R75-2016-064

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

ARS AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

R75-2016-08-16-002 - Arrêté portant modification de l'autorisation du laboratoire de biologie médicale EXALAB (6 pages) Page 3

DREAL

R75-2016-09-10-001 - Subdélégation de signature du directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (6 pages) Page 10

SGAR ALPC

R75-2016-09-16-002 - Arrêté du 16 septembre 2016 relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de vins IGP Atlantique Blancs de la récolte 2016 dans le département de la Dordogne (4 pages) Page 17

ARS AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

R75-2016-08-16-002

**Arrêté portant modification de l'autorisation du laboratoire
de biologie médicale EXALAB**

— Direction de la santé publique

Pôle qualité et sécurité des soins et des accompagnements

Dossier suivi par : Philippe MURAT

— Patricia PONTREAU

— Téléphone : 05 57.01.47.17

— Courriel : patricia.pontreau@ars.sante.fr

— Bordeaux, le 15 septembre 2016

Monsieur le Président

Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins

160 rue du Palais Gallien

33000 BORDEAUX

Objet : Laboratoires de biologie médicale

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en date du 16 août 2016 pour le laboratoire « EXALAB », portant d'une part, sur l'intégration de Monsieur Damien DANGLADE, cogérant, biologiste coresponsable et nouvel associé de la SELARL « EXALAB », et d'autre part, sur la cessation des fonctions de Mesdames Monique AMAT et Claudine FLORENTIN, lesquelles exerçaient les fonctions de biologistes-coresponsables au sein de la SELARL « EXALAB ». Une erreur a été corrigée concernant monsieur DANGLADE qui apparaissait à la fois sur la liste des biologistes médicaux, associés professionnels, et sur la liste des biologistes médicaux non associés, salariés, titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,


La Directrice adjointe,
Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire,

Karine Trouvain

— Direction de la santé publique

Pôle qualité et sécurité des soins et des accompagnements

Dossier suivi par : Philippe MURAT

Patricia PONTREAU

— Téléphone : 05 57.01.47.17

— Courriel : patricia.pontreau@ars.sante.fr

Bordeaux, le 15 septembre 2016

Monsieur le Directeur

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde

Place de l'Europe

33085 BORDEAUX CEDEX

Objet : Laboratoires de biologie médicale

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en date du 16 août 2016 pour le laboratoire « EXALAB », portant d'une part, sur l'intégration de Monsieur Damien DANGLADE, cogérant, biologiste coresponsable et nouvel associé de la SELARL « EXALAB », et d'autre part, sur la cessation des fonctions de Mesdames Monique AMAT et Claudine FLORENTIN, lesquelles exerçaient les fonctions de biologistes-coresponsables au sein de la SELARL « EXALAB ». Une erreur a été corrigée concernant monsieur DANGLADE qui apparaissait à la fois sur la liste des biologistes médicaux, associés professionnels, et sur la liste des biologistes médicaux non associés, salariés, titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,

La Directrice adjointe,
Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire,



Karine Trouvain

— Direction de la santé publique

Pôle qualité et sécurité des soins et des accompagnements

Dossier suivi par : Philippe MURAT

Patricia PONTREAU

— Téléphone : 05 57.01.47.17

— Courriel : patricia.pontreau@ars.sante.fr

— Bordeaux, le 15 septembre 2016

Monsieur le Président

Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins

Domus Medica

33 Boulevard Ferdinand de Candau

40000 MONT DE MARSAN

Objet : Laboratoires de biologie médicale

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en date du 16 août 2016 pour le laboratoire « EXALAB », portant d'une part, sur l'intégration de Monsieur Damien DANGLADE, cogérant, biologiste coresponsable et nouvel associé de la SELARL « EXALAB », et d'autre part, sur la cessation des fonctions de Mesdames Monique AMAT et Claudine FLORENTIN, lesquelles exerçaient les fonctions de biologistes-coresponsables au sein de la SELARL « EXALAB ». Une erreur a été corrigée concernant monsieur DANGLADE qui apparaissait à la fois sur la liste des biologistes médicaux, associés professionnels, et sur la liste des biologistes médicaux non associés, salariés, titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,

La Directrice adjointe,
Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire,

Karine Trouvain

— Direction de la santé publique

Pôle qualité et sécurité des soins et des accompagnements

Dossier suivi par : Philippe MURAT

Patricia PONTREAU

— Téléphone : 05 57.01.47.17

— Courriel : patricia.pontreau@ars.sante.fr

— Bordeaux, le 15 septembre 2016

Monsieur le Président de la Section G

Ordre National des Pharmaciens

4 Avenue de Ruysdaël

75379 PARIS CEDEX 08

Objet : Laboratoires de biologie médicale

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en date du 16 août 2016 pour le laboratoire « EXALAB », portant d'une part, sur l'intégration de Monsieur Damien DANGLADE, cogérant, biologiste coresponsable et nouvel associé de la SELARL « EXALAB », et d'autre part, sur la cessation des fonctions de Mesdames Monique AMAT et Claudine FLORENTIN, lesquelles exerçaient les fonctions de biologistes-coresponsables au sein de la SELARL « EXALAB ». Une erreur a été corrigée concernant monsieur DANGLADE qui apparaissait à la fois sur la liste des biologistes médicaux, associés professionnels, et sur la liste des biologistes médicaux non associés, salariés, titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,

La Directrice adjointe,
Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire,

Karine Trouvain

— Direction de la santé publique

Pôle qualité et sécurité des soins et des accompagnements

Dossier suivi par : Philippe MURAT

— Patricia PONTREAU

— Téléphone : 05 57.01.47.17

— Courriel : patricia.pontreau@ars.sante.fr

— Bordeaux, le 15 septembre 2016

Monsieur le Directeur

Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Landes

207 rue Fontainebleau

40013 MONT DE MARSAN CEDEX

Objet : Laboratoires de biologie médicale

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en date du 16 août 2016 pour le laboratoire « EXALAB », portant d'une part, sur l'intégration de Monsieur Damien DANGLADE, cogérant, biologiste coresponsable et nouvel associé de la SELARL « EXALAB », et d'autre part, sur la cessation des fonctions de Mesdames Monique AMAT et Claudine FLORENTIN, lesquelles exerçaient les fonctions de biologistes-coresponsables au sein de la SELARL « EXALAB ». Une erreur a été corrigée concernant monsieur DANGLADE qui apparaissait à la fois sur la liste des biologistes médicaux, associés professionnels, et sur la liste des biologistes médicaux non associés, salariés, titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,

La Directrice adjointe,
Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire,

Karine Trouvain

— Direction de la santé publique

Pôle qualité et sécurité des soins et des accompagnements

Dossier suivi par : Philippe MURAT

— Patricia PONTREAU

— Téléphone : 05 57.01.47.17

— Courriel : patricia.pontreau@ars.sante.fr

— Bordeaux, le 15 septembre 2016

Monsieur Jean-Philippe BROCHET
Représentant légal SELARL EXALAB
Biologiste coresponsable, cogérant,
228 Avenue Pasteur
33600 PESSAC

Objet : Laboratoires de biologie médicale

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en date du 16 août 2016, portant d'une part, sur l'intégration de Monsieur Damien DANGLADE, cogérant, biologiste coresponsable et nouvel associé de la SELARL « EXALAB », et d'autre part, sur la cessation des fonctions de Mesdames Monique AMAT et Claudine FLORENTIN, lesquelles exerçaient les fonctions de biologistes-coresponsables au sein de la SELARL « EXALAB ». Une erreur a été corrigée concernant monsieur DANGLADE qui apparaissait à la fois sur la liste des biologistes médicaux, associés professionnels, et sur la liste des biologistes médicaux non associés, salariés, titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,

La Directrice adjointe,
Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire,


Karine Trouvain

DREAL

R75-2016-09-10-001

Subdélégation de signature du directeur régional de
l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la
région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE -LIMOUSIN- POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de la région
Aquitaine- Limousin- Poitou-Charentes

**SUBDELEGATION DE SIGNATURE
aux agents du département financier et comptable
(Centres de prestations comptables mutualisées)
pour les actes de dépenses et de recettes
des programmes gérés sous Chorus**

Décision n° 2016 - 15
du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

VU le code des marchés publics ;

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n°82 n°213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 nommant M. Patrice GUYOT, directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-04 en date du 4 janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Patrice GUYOT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

VU l'arrêté préfectoral n°2016-016 du 5 janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

DECIDE

1

Article 1 - Délégation de signature est donnée aux agents du département financier et comptable de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, figurant dans le tableau en annexe 1, pour signer, les actes techniques d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes, pris pour le compte des services délégants dans le cadre des délégations de gestion consenties par les ordonnateurs secondaires de droit et délégués, ainsi que pour le compte de la DREAL Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Article 2 - La délégation de signature accordée aux agents doit s'exécuter dans le respect du dispositif de validation des actes visant à garantir la qualité comptable.

Article 3 - La présente délégation sera notifiée au préfet de région, à l'autorité chargée du contrôle financier auprès de la DRDFIP d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et aux comptables assignataires auprès de la DDFIP de la Dordogne, de la DDFIP de Haute-Vienne, et de la DDFIP de la Charente-Maritime.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 5 – Le responsable du département financier et comptable est chargé de l'exécution de la présente décision.

À Poitiers, le

10 SEP. 2016

Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Aquitaine-
Limousin-Poitou-Charentes



Patrice GUYOT

Annexe 1

Délégation de signature donnée aux agents du département financier et comptable pour signer et valider les actes techniques d'ordonnancement secondaire pris pour le compte des services délégants et pour le compte de la DREAL Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Pour le périmètre des services délégants des départements de la Gironde, de la Dordogne, des Pyrénées-Atlantiques, des Landes et du Lot-et-Garonne pour les services de la DIRA , de la DIRM SA, et pour les actes de la DREAL et de la DRAAF engagés antérieurement au 01/01/2016 via la plateforme CPCPM de Bordeaux

Prog	Agents	fonction	Actes
Tous les programmes relevant des délégations de gestion des services délégants 104, 113, 124, 135, 143, 147, 148, 149, 154, 157, 159, 162, 174, 177, 181, 183, 190, 203, 205, 206, 207, 215, 217, 219, 303, 304, 309, 333, 723	Hugues COLLIN	Chef du département financier et comptable	Tous les actes en dépenses et en recettes et les écritures relatives aux travaux de fin de gestion.
	Monique LECUONA-ZUMELAGA	Responsable CPCPM du site de Bordeaux et Référent Métier Chorus (RMC)	Tous les actes en dépenses et en recettes et les écritures relatives aux travaux de fin de gestion.
	Marie Gaëlle SAEZ (dès le 01/10/2016) Francis BARGUE Laure COLLIN-DUBUC Sylvie CHAMPLAIN Ghislaine JOSLIN Corinne MONTAGNAC	Responsable MQC et RMC Adjoint à la responsable MQC Chargée de prestations comptables et RMC Chargée de prestations comptables et RMC Chargée de prestations comptables et RMC Chargée de prestations comptables et RMC	Tous les actes en dépenses et en recettes et les écritures relatives aux travaux de fin de gestion.
	Liberate NAHIMANA	Chargée de prestations comptables	Certification de service fait
	Isabelle PORCHERON Sylvie BERGALONNE Marie-José ALONZO Martine BORGEAIS Florence BUREAU Jean COURTIN Valérie ESTEVES Béatrice LAVERGNE Nadine VERDEAU	Responsable d'unité UC1 Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargé de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables	Tous les actes en dépenses et en recettes Tous les actes en dépenses et en recettes Certification de service fait Certification de service fait Certification de service fait Certification de service fait Certification de service fait Certification de service fait Certification de service fait Certification de service fait (*)
	Dominique FLEAU Christiane GLATRE Marie Thérèse BIGUZZI Tina DUPHIL Anne EZQUERRO Catherine LOVATY Hélène MAURESMO	Responsable d'unité UC2 Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables	Tous les actes en dépenses et en recettes Tous les actes en dépenses et en recettes Certification de service fait Certification de service fait Certification de service fait Certification de service fait Certification de service fait Certification de service fait
	Maurice MAZENS Emmanuelle ANTON Franck LABONNE Isabelle AUBIN Françoise BRUNA Jocelyne BOURGEOIS Cédric LECONTE	Responsable d'unité UC3 Chargée de prestations comptables Chargé de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargé de prestations comptables	Tous les actes en dépenses et en recettes Tous les actes en dépenses et en recettes Tous les actes en dépenses et en recettes Certification de service fait Certification de service fait Certification de service fait Certification de service fait

Nota : Cette délégation de signature s'applique pour chaque agent sur tous les programmes budgétaires précisés dans les délégations de gestion de chaque service délégant au CPCPM, service délégataire.

(*) exception pour cet agent : cette délégation de signature s'applique sur tous les programmes budgétaires précisés dans les délégations de gestion de chaque service délégant au CPCPM, hormis pour le service délégant DREAL Aquitaine Limousin Poitou Charentes.

Pour le périmètre des services délégués des départements de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne, pour les services de la DREAL, et pour les actes de la DRAAF engagés antérieurement au 01/01/2016 via la plateforme CPCM de Poitiers

Prog	Agent	fonction	Actes COMPTABLES
Tous les programmes relevant des délégations de gestion des services délégués 104, 113, 134, 135, 143, 147, 148, 149, 154, 157, 159, 162, 174, 177, 181, 183, 190, 203, 205, 206, 207, 215, 217, 219, 303, 304, 309, 333, 723	Hugues COLLIN	Chef du département financier et comptable	Tous les actes en dépenses et en recettes et les écritures relatives aux travaux de fin de gestion.
	Anne-Marie VITA-BEAUFILS	Responsable par interim du CPCM site de Poitiers et RMC	Tous les actes en dépenses et en recettes et les écritures relatives aux travaux de fin de gestion.
	Nathalie MARTIN	Correspondante DDI , chargé de prestations comptables et RMC	
	Françoise IOTTI	Correspondante DDI , chargée de prestations comptables	Tous les actes en dépenses et en recettes
	Gaëlle PRODAULT	Correspondante DREAL, chargée de prestations comptables	
	Pascal TESTÉ	Correspondant DREAL, chargé de prestations comptables	
	Marie-laure PASQUET	Assistante - chargée de prestations comptables RNF	
	Vincent LEPECHEUR	chargé de prestations comptables	Certification de service fait
	Karine JOALLAND	chargée de prestations comptables	
	Jean-François DUPORT	chargé de prestations comptables	
	Sylvie MARTIN	chargée de prestations comptables	
	Françoise GENDRAUD	chargée de prestations comptables	
	Stéphane GILLY	chargé de prestations comptables	
	Catherine DRASIN	chargée de prestations comptables	
	Amaud MATHON	chargé de prestations comptables	

Pour le périmètre des services délégués des départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, pour les services de la DRAAF et de la DIR CO, et pour les actes de la DREAL engagés antérieurement au 01/01/2016 via la plateforme CPCM de Limoges

Prog	Agent	fonction	Actes
Tous les programmes relevant des délégations de gestion des services délégués 104, 113, 134, 135, 143, 147, 148, 149, 154, 157, 159, 162, 174, 177, 181, 183, 190, 203, 205, 206, 207, 215, 217, 219, 303, 304, 309, 333, 723	COLLIN Hugues	Chef du département financier et comptable	Tous les actes en dépenses et en recettes et les écritures relatives aux travaux de fin de gestion.
	CHARLES Laurent	Responsable du CPCM site de Limoges	Tous les actes en dépenses et en recettes et les écritures relatives aux travaux de fin de gestion.
	GOURCEROL Nicole	Adjointe au responsable CPCM site de Limoges et RMC	
	Amandine DOFUNDO	Chargée de prestations comptables Référént CIC	
	Véronique DEPUYCHAFFRAY	Chargée de prestations comptables et RMC	
	Delphine PHALIPPOUT	Chargée de prestations comptables et RMC	
	Lise BACONNAIS Stéphanie KHOOM Julien RICQ Cédric POSTEL Florence CIRBEAU	Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargé de prestations comptables Chargé de prestations comptables Chargée de prestations comptables	Certification de service fait
	Sabine CALVO-SANCHEZ Patricia CHEVALIER Chantal LACORRE Sylviane LAMBERT Claudette PICARD	Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables	Tous les actes en dépenses et en recettes

SGAR ALPC

R75-2016-09-16-002

Arrêté du 16 septembre 2016 relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de vins IGP Atlantique Blancs de la récolte 2016 dans le département de la Dordogne



PREFET DE LA REGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

ARRETE DU 16 SEP. 2016

relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de vins
IGP Atlantique Blancs de la récolte 2016 dans le département de la Dordogne

Le Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,
Préfet de la Gironde,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n°922/72, (CEE) n°234/79, (CE) n°1037/2001 et (CE) n°1234/2007 du Conseil ;

Vu le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié ;

Vu le code général des impôts ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2016 relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de certains vins blancs de Dordogne et du Lot-et-Garonne de la récolte 2016

Vu l'avis du délégué territorial de l'INAO en date du 15 septembre 2016 ;

Considérant les relevés de maturité présentés à l'appui des demandes ;

ARRÊTE

Article 1

L'augmentation du titre alcoométrique volumique (TAV) naturel pour l'élaboration des vins mentionnés à l'annexe 1 issus de raisins récoltés l'année 2016 est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

Article 2

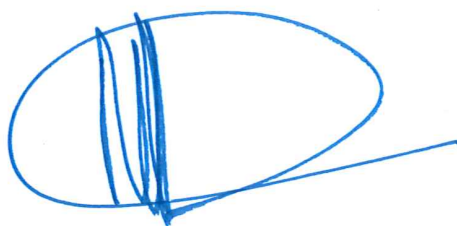
Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au lendemain de sa publication.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine Limousin Poitou Charentes, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le directeur régional des douanes et droits indirects à Bordeaux, le délégué territorial de l'INAO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 16 SEP. 2016

Le Préfet de Région,



Pierre DARTOUT

Annexe 1

Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites

Vins bénéficiant d'une indication géographique protégée

Nom de l'indication géographique protégée	Couleur(s)	Type(s) de vin	Variété	Département ou partie de département concernée	Limite d'enrichissement maximal	Richesse min. en sucre des raisins (g/l de moût)	Titre alc. vol. naturel minimal	Titre alc. vol. total maximal après enrichissement
(suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(% vol.)	(Le cas échéant)	(% vol.)	(% vol.)
Atlantique	blanc			Dordogne	1,5			(Le cas échéant)

Annexe 2

**Liste des indications géographiques [et des départements et/ou parties de département le cas échéant] pour lesquels est proposée
l'autorisation à titre exceptionnel d'enrichissement par sucrage à sec**

Liste des IGP : Atlantique

Liste des départements : Dordogne